

Règles de déontologie

Je peux à tout moment arrêter la procédure.

Toutes les informations que je donnerai sont **confidentielles** et les membres de la cellule font preuve de **neutralité**.

Si un écoutant est concerné par mes difficultés, il ne sera pas sollicité par la cellule.

La cellule ne se substitue pas aux dispositifs existants : hiérarchie, commission administrative paritaire, médecin de prévention, assistant social, inspecteur santé et sécurité au travail, organisations syndicales, comité médical...

Un écoutant n'intervient ni là où il exerce, ni lorsqu'il est concerné par un conflit d'intérêt.

Pourquoi ?

Les conditions d'emploi ou l'organisation du travail ou encore les relations de travail, peuvent atteindre l'individu dans son intégrité physique, sociale et psychologique, voire sa santé mentale. De telles situations de travail sont de plus en plus fréquentes.

Pour qui ?

Tout agent en poste en EPLEFPA de la région Bourgogne-Franche-Comté peut contacter par tout moyen un membre de la cellule, dès lors qu'il y a atteinte aux droits et à la dignité, risque d'altération de la santé physique ou mentale, dans une situation le concernant ou ses collègues (articles 1152-1 et 1152-2 du code du travail), dans la limite des compétences de la cellule.



Direction régionale de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté
4 bis rue HOCHE – BP 87865 21078 Dijon cedex

SOUFFRANCE AU TRAVAIL ?



Parlez-en...



Cellule de Veille et d'alerte

Enseignement Agricole Public
Bourgogne-Franche-Comté



Mise à jour Janvier 2020

Je souffre au travail, qu'est-ce que je fais ?

1- Prise de contact

Je contacte l'écouter de mon choix, de manière directe et confidentielle. Il m'explique comment fonctionne la cellule. Nous prenons **rendez-vous**.

Je rencontrerai **deux interlocuteurs**.

En l'absence d'un rappel sous 48 heures, je contacte un autre écouter.

2- Rencontre du binôme d'écouter

Le binôme peut se déplacer pour me rencontrer. Je lui fais part de mes difficultés. Cet entretien est **strictement confidentiel** et n'est communiqué qu'après **mon accord**.

3- Réunion de la cellule

La cellule se réunit pour écouter le rapport du binôme relatif à mon entretien. Si je le souhaite ma situation sera évoquée anonymement.

4- Propositions

La cellule fait ses propositions en vue d'améliorer la situation.

En l'absence d'un rappel sous 48 heures, je contacte un autre écouter.



Direction régionale de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté
4 bis rue HOCHÉ – BP 87865 21078 Dijon cedex

Coordonnées des membres écoutants

E-mail : prenom.nom@educagri.fr

Danielle CAVET-DUPAS
Enseignante - EPLEFPA de Velet
03 85 86 59 50

Sabine DOMS Secrétaire CFPPA
EPLFPA de Montmorot
03 84 87 20 02

Sylvia FIACCHETTI
Infirmière - EPLEFPA de Montmorot
03 84 87 20 13

Isabelle JACQUET - Secrétaire
générale EPLEFPA de Mamirolle
03 81 55 92 02

Pierre MATHIS – Directeur d'EPL
EPLFPA de Quetigny-Plombières
03 80 71 80 09

Blandine PONDICQ – TFR
Agent de prévention EPLEFPA
Quetigny-Plombières 03 80 71 80 17

Corinne ROUSSEL-GRAFFE
Enseignante - EPLEFPA des Terres de
l'Yonne - 03 86 53 69 09

Odile SAPPEZ – Infirmière
EPLFPA Mancy 03 84 47 82 06

***Vous pouvez aussi contacter
les secrétaires du CHSCT régional***

Evelyne GOULIAN – Enseignante
EPLFPA Quetigny Plombières

Marie-Agnès LIEGEON – Enseignante
EPLFPA Mancy